

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 juin 2022

En exercice	14
Présents	11
Votants	14
Visa sous-préfecture	23/06/2022
le :	
Affiché le :	23/06/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel COLLET, Maire.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Stéphanie BAC, Martine BERTINOT, Muriel CANTIN, Valérie LELU-DARPEIX et Messieurs Marc BAREZ, Christian BROUSSET, Michel COLLET, Emile DELAG, Yoann DOUCANE, Rémi GRANELLI, Thierry RATONI.

Etaient représentés :

Madame Lucie DURAND représentée par Stéphanie BAC,
Madame Gaëlle NEDELEC représentée par Thierry RATONI,
Monsieur Bernard LAJOURNADE représenté par Michel COLLET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BAREZ.

ORDRE DU JOUR

Finances :

- 1) Affectation du résultat,
- 2) Budget primitif 2022 – commune,

Informations liées au Conseil du 20 juin 2022 :

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Monsieur Marc BAREZ est désigné à l'unanimité.

N°1 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT les résultats excédentaires de l'exercice 2021 constatés et approuvés dans le compte administratif de la commune,

CONSIDÉRANT la volonté municipale, de virer à la section d'investissement du budget primitif 2022 de la commune la somme de 62 500 €,

VU le courrier de la préfecture concernant le vote du budget 2022,

Sur la proposition de la Commission Finances,

APRES DELIBERATION

ANNULE la délibération n° 91.22.13,

CONSTATE les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	95 902,25 €
Excédent antérieur	402 443,89 €
Excédent cumulé	498 346,14 €
Section d'investissement	
. résultat de clôture	- 1 241 202,58 €
Excédent antérieur reporté	1 370 271,11 €
Excédent cumulé hors RAR fin 2021	129 068,53 €
+ restes à réaliser (dépenses)	160 623,40 €
+ restes à réaliser (Recettes)	111 000,00 €

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante au budget 2022 :

- Affectation en report à nouveau en fonctionnement
(Compte 002) : 498 346,14 €

- Affectation en report à nouveau en investissement
(Compte 001) : 129 068,53 €

N°2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Considérant les propositions budgétaires 2022 présentées par Monsieur le Maire,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 arrêtés et approuvés dans le Compte Administratif et le Compte de Gestion,

VU le courrier de la préfecture,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

APRES DELIBERATION

ANNULE la délibération n°91.22.15,
APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 de la commune, équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	558 500,00 €
012 – Charges de personnel	558 200,00 €
022 – Dépenses imprévues	6 936,97 €
023 – Virement à l'investissement	62 500,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	134 777,92 €
66 – Charges financières	4 640,00 €
67 – Charges exceptionnelles	<u>2 000,00 €</u>
Total des dépenses	1 327 554,89 €

Recettes :

002 – Excédent antérieur	498 346,14 €
013 – Atténuation de charges	1 000,00 €
70 – Produits des services	90 000,00 €
73 – Impôts et taxes	703 752,75 €
74 – Dotation et subvention	21 356,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	13 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	<u>100,00 €</u>
Total des recettes	1 327 554,89 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

16 – Remboursements d'emprunts	32 500,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	22 100,00 €
23 – Immobilisation en cours	<u>450 968,53 €</u>
Total des dépenses	510 568,53 €

Recettes :

001 – Excédent antérieur	129 068,53 €
10 – Dotation fonds divers	50 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	269 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
021 – Virement à l'investissement	<u>62 500,00 €</u>
Total des recettes	510 568,53 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Fait et délibéré à Guibeville,
Le 20 JUIN 2022
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel COLLET.